

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Directeur : Louis POULHES

Adresse : 39-41 rue Vannerie

21000 DIJON

tél. : .03 80 68 50 00

fax : 03 80 68 50 99

Site internet : www.culture.gouv.fr/bourgogne

Effectifs : 67 personnes

Budgets 2008

Masse salariale : 9,3 M€

BOP 175 : AE 17,3 M€ / CP 18,3 M€ « Patrimoines »

BOP 131 : AE 7,2 M€ / CP 6,8 M€ « création »

BOP 224 : AE 4,6 M€ / CP 4,5 M€

« transmission des savoirs et démocratisation de la culture »
» dont fonctions support

BOP 186 : AE 0,07 M€ / CP 0,09 M€ « recherche
culturelle et culture scientifique »

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Service déconcentré du ministère de la Culture et de la Communication placé sous l'autorité du préfet de région, la Direction Régionale des Affaires Culturelles met en œuvre la politique nationale du ministère de la Culture et de la Communication en l'adaptant au contexte régional.

Dans ce cadre, elle :

- **étudie, conserve, valorise** le patrimoine,
- **soutient** la création artistique sous toutes ses formes et aide à la diffusion des œuvres,
- **favorise** l'éducation et la formation en matière culturelle et artistique,
- **contribue** au développement d'une politique culturelle régionale cohérente,
- **vis** à l'accès de tous à la culture et à l'art,
- **diffuse** l'information utile à ses partenaires et au public.

A. L'ACTION EN FAVEUR DU PATRIMOINE

1) l'action de l'État en faveur des monuments historiques Protection

Protection

Afin d'éclairer la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) la réflexion sur le corpus des monuments historiques s'est poursuivie, et le bilan national réalisé par le ministère de la culture a reçu en Bourgogne une déclinaison régionale, qui permet de mieux saisir les enjeux, d'argumenter de

manière plus précise les critères à mettre en œuvre et de définir des thématiques à prospecter. Le but est, en effet, d'arriver à équilibrer, dans l'activité de la CRPS, la part faite des réponses aux demandes des propriétaires (unique critère retenu dans les indices de performance), et celle qui ressort de l'initiative de l'État. Le patrimoine industriel, le patrimoine du XXe siècle font partie des secteurs identifiés comme sous-protégés, qui méritent une forte implication des services de l'État.

Au cours de l'année 2008, la C.R.P.S. s'est réunie cinq fois. Sur les 26 dossiers examinés, 8 ont été refusés, 2 ont abouti à l'extension d'une protection existante et 11 ont reçu un avis favorable entraînant une nouvelle protection. Cinq dossiers de la Côte-d'Or ont été présentés à la Commission Nationale, dont 3 ont reçu un avis favorable. La Délégation Permanente, au cours d'une seule séance, s'est prononcé sur 23 demandes de protections, dont 16 ont reçu une réponse négative. Treize arrêtés de protections ont été signés.

Pour la première fois, dans le cadre de la remise à niveau des protections, la CRPS s'est prononcée sur des propositions de radiation de l'inventaire de plusieurs édifices : deux radiations ont ainsi été prononcées, (concernant un monument détruit à la suite d'un bombardement, en 1940 et un immeuble par destination ayant, au titre du Code du patrimoine, le statut d'objet mobilier), ce qui est à souligner, la grande majorité des harmonisations des anciennes protections se traduisant au contraire par des extensions, liées à la prise en compte d'éléments autrefois négligés (dépendances des châteaux, jardins, parcs notamment)

Au 31 décembre 2008, 83 dossiers sont en attente de présentation : 18 à la DP, 49 à la CRPS, 16 à la CNMH. Au cours de l'année, la CRMH a reçu 17 demandes de protection et a donné 56 réponses définitives. La tendance est donc toujours à une diminution des dossiers en attente, due à un fléchissement du nombre des demandes, un bon fonctionnement de la DP et des CRPS, et un rythme soutenu de passage dans les commissions nationales.

La CRPS a également examiné 5 dossiers de ZPPAUP, dans des perspectives très variées. Elle a approuvée les ZPPAUP de Nevers, de Saint Romain (Côte d'Or) et du Breuil (Saône-et-Loire) et donné un avis intermédiaire sur les dossiers de Flavigny et de Saint-Florentin. Dans tous les cas, les discussions ont été très denses; elles ont souvent permis des avancées très appréciables dans la recherche de solutions conciliant préservation du patrimoine et développement économique.

Travaux

L'année 2008 a été, sur l'ensemble de la région, une année budgétairement difficile en matière de monuments historiques, édifices ou objets, inscrits comme classés. Cela n'a pas permis d'engager de nouvelles opérations en investissement, hors CPER. Les grands chantiers en cours sur les cathédrales se sont poursuivis : restauration de la tour sud de Saint Etienne de Sens et mise en sécurité du grand baldaquin de Servandoni, tranche expérimentale sur le clocher de la cathédrale de Nevers; restauration du couloir d'accès à la crypte de Saint Bénigne à Dijon. Les travaux ont continué également à l'abbaye de Cluny, dans le cadre du schéma directeur : restauration du grand transept, aménagement de l'accueil qui doivent permettre d'améliorer considérablement, à l'horizon 2010, la compréhension du site et son accessibilité.

Concernant les MH non État, on notera l'achèvement des ailes nord et est de la Charité et la reprise du chantier de restauration des couvertures de l'abbaye de Corbigny. D'autres chantiers en maîtrise d'ouvrage de l'État ont été réceptionnés, ainsi les couvertures des églises de Tannay (Nièvre), Tonnerre, Saint-Savinien à Sens et Vézelay. Des opérations subventionnées sur les années antérieures se sont déroulées en 2008, restaurations des couvertures d'une quinzaine d'églises, en tuiles (Saint Aubin, La

Bussière sur Ouche, Arnay le Duc, Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône et de Mâcon, Decize, Saint-Amand-en-Puisaye, Annéot, Cravant, Vermenton, Saint Privé, la Ferté Loupière, Annéot) mais aussi en laves calcaires, technique traditionnelle sur les édifices ruraux (églises de Chatillon sur Seine, Aignay le Duc, Lancharre à Chapaize, Bissy-la-Mâconnaise). Pour les édifices privés, on peut signaler la réfection des toitures du château d'Epoisses et celles de l'orangerie des forges de Buffon, mais également la spectaculaire restauration de la couverture de la salle des Pôvres des hospices de Beaune avec la mise en œuvre d'ardoises clouées selon les techniques traditionnelles et la réfection des ouvrages en plomb. L'extraordinaire décor de stuc de la chapelle de Cruzille classée par décret à Châtenoy-le-Royal a pu être sauvé, ainsi que les vestiges du château de Brancion pour la Saône-et-Loire. A Auxerre, la restauration de la façade occidentale de l'église Saint Etienne marque la fin qu'une convention de cinq ans, entre l'État, la région, le conseil général et la commune et se traduit par la redécouverte de l'exceptionnel ensemble de sculptures des portails occidentaux..

L'année 2008 a également permis une opération de tri des archives de la CRMH et un versement important aux archives départementales. Une mise à jour générale de toutes les opérations comptables a été opérée : sur les 360 fiches signalées comme «en cours» par le ministère en juin, 200 ont pu être clôturées avant la fin de l'année, travail minutieux, nécessitant entre autres la redistribution aux différents partenaires de reliquats subsistant parfois sur les opérations conduites en maîtrise d'ouvrage de l'État.

2) L'action de l'État en matière archéologique

Archéologie préventive

Le nombre de dossiers d'utilisation du sol instruits a notablement décliné en 2008 (un peu moins de 400, pour un peu plus de 500 en 2007) : essentiellement sensible pour le département de l'Yonne, la baisse concerne principalement les dossiers de permis de construire. Le taux global de prescription de diagnostics sur les dossiers instruits reste stable (autour de 12%). Le nombre de prescriptions édictées dans l'année (47 diagnostics, 15 fouilles) correspond à peu près à la capacité d'intervention opérationnelle annuelle de l'INRAP pour les diagnostics, et de réponse des opérateurs pour les fouilles. Cette évaluation doit être cependant modérée par l'existence d'un «stock» d'opérations sur les années antérieures en attente de réalisation, ou de décisions de certains aménageurs.

Les résultats des diagnostics réalisés en 2008 concernent toutes les périodes de l'occupation humaine de notre région, du Néolithique au Moyen Age. On notera des expertises fructueuses sur des sites ruraux : occupations gauloises à Avallon (89), sur le tracé de l'A 406 (71); vaste et exceptionnelle villa gallo-romaine à Magny-Cours dans l'emprise de l'A77 au sud de Nevers (58), habitats médiévaux à Laizé (71) ou au Clos de Pouilly à Dijon (21); certains présentent souvent plusieurs séquences d'occupations, comme à Villemanoche (89), Rouvres-en-Plaine, Mirebeau-sur-Bèze (21), à Mellecey (71), dans l'emprise du lotissement industriel Kodak et sur la future zone commerciale de Champforgeuil à proximité de Chalon-sur-Saône (71), ou à Magny-Cours (habitats néolithique et de l'âge du Bronze).

11 fouilles préventives ont été effectuées en 2008 (7 par l'INRAP, 4 par deux autres opérateurs). Quelle que soit leur ampleur, elles ont toutes apporté des informations significatives en matière d'habitat rural (néolithique à Gevrey-Chambertin, protohistorique à Saint-Apollinaire -21, de la protohistoire au haut Moyen-Age à Malay-le-Grand -89, médiéval sur deux secteurs distincts à Magny-Cours -58), d'habitat urbain (agglomération antique d'Entrains -58; poterne «des Quatre Mares» à Sens, aménagée au XIIIe s. dans la courtine du rempart antique tardif), de nécropoles (extensions de zones funéraires, gauloise aux abords de l'oppidum de Bibracte, antique à Autun -71; cimetière associé à l'église Saint-Symphorien à Sens -89) , d'aménagement ou d'occupation du territoire (intéressant établissement gallo-romain de bordure de voie à Ahuy, plantation de vignes antique à Gevrey-Chambertin 21) .

Archéologie programmée

La recherche régionale s'est resserrée depuis quelques années sur trois priorités correspondant aux spécificités régionales en matière de patrimoine archéologique:

- la préhistoire ancienne (sites de référence des Grottes d'Arcy-sur-Cure – Grotte du Bison et Grande Grotte ; site de plein air à Gron dans la vallée de l'Yonne ; nouveau site de grotte à Mellecey en Saône-et-Loire; site badegoulien d'Oisy dans la Nièvre et récente (travaux sur les nécropoles néolithiques de l'Yonne) ;

- la protohistoire récente et le phénomène des oppida : sur le site majeur de Vix, les équipes poursuivent leurs travaux sur le rempart et l'habitat princier du Mont Lassois .

Au mont Beuvray, les 8 chantiers ouverts dans le cadre du programme triennal 2006-2008 ont livré des résultats significatifs en matière d'urbanisme. L'apport majeur du programme est la reconnaissance au centre de la ville des vestiges d'un exceptionnel forum précoce, qui renouvelle les problématiques en matière d'influence du monde méditerranéen comme d'organisation politique dans la cité des Eduens.

A Alésia, la fouille du théâtre antique par une équipe suisse s'achève, tandis que l'Université de Bourgogne a ouvert un nouveau chantier sur le sanctuaire d'Apollon de la «Croix-Saint-Charles».

- la période médiévale : Les approches pluridisciplinaires engagées sur le site médiéval de Saint-Martin-du-Mont ont atteint leur rythme de croisière. A Auxerre, les travaux sur la crypte de la cathédrale St Etienne, permettent notamment de mieux comprendre l'évolution des pratiques liturgiques entre le XIe et le XIIIe siècle.

Enfin, le programme de recherche archéologique inclus dans le projet de restauration et de mise en valeur «Cluny 2010» s'est poursuivi avec l'extension de la fouille à l'ensemble de la «galerie rouge».

Application de la législation

Plusieurs procès-verbaux et plaintes ont mis en évidence une recrudescence des pillages de sites archéologiques à l'aide de détecteurs de métaux .

Valorisation

Le SRA continue de suivre avec attention, et de façon active l'avancement du projet du MuséoParc à Alésia.

En collaboration avec les responsables scientifiques, et les partenaires concernés, 3 numéros de la collection «Archéologie en Bourgogne» initiée par le service régional de l'archéologie ont été consacrés en 2008 aux résultats d'opérations récentes.

Un travail de fond a par ailleurs été engagé avec plusieurs collectivités sur le traitement des collections archéologiques dans le département de la Nièvre, tandis que le SRA coordonne un programme pluridisciplinaire autour de la restauration du site du Vieux Château à Moulins-Engilbert.

3) L'action de l'État en faveur des musées

En 2008, la Drac a soutenu un ensemble d'actions significatives et structurantes dans le domaine des musées de France, dans le cadre de critères déterminés par la loi sur les musées de janvier 2002, en privilégiant les plus petites structures (effet de levier) et les territoires ruraux.

Sur le plan du fonctionnement, ont été soutenues par la Drac en particulier **les expositions et les catalogues** des musées de Sens, de Chalon, du musée des beaux-arts (exposition John Batho) et du musée archéologique de Dijon et les expositions organisées par la conservation départementale des musées de la Nièvre, ainsi que les projets d'expositions et de publications des Écomusées de la Bresse et du Creusot.

Sur le plan des opérations de **conservation et de restauration**, la Drac a poursuivi son aide, en privilégiant les campagnes de conservation préventive et de restauration liées à des préparations d'expositions, à des réaménagements de collections ou à des restructurations de musées (Châtillon-sur-Seine, Clamecy).

Concernant la mission fondamentale **d'informatisation et de numérisation** des inventaires des collections publiques des musées de France, l'effort de la Drac a porté sur des campagnes pluriannuelles ou sur des réactualisations de logiciels et de formations dans ce domaine (Mâcon, Paray-le-Monial). Les deux écomusées associatifs, l'écomusée de la Bresse et l'écomusée du Creusot ont reçu des aides significatives pour des campagnes de numérisation.

Le musée de l'aventure du son de Saint-Fargeau, Musée de France récemment labellisé, a reçu une aide pour poursuivre l'inventaire informatique des collections non terminé lors de la présentation du dossier de demande d'appellation en 2007.

Il est à noter que le musée du Châtillonnais de Châtillon a bénéficié en outre d'une aide au titre du plan de numérisation national pour la numérisation et la mise en ligne de l'ensemble du mobilier de la tombe de la Dame de Vix.

Les musées ont été également aidés au titre de **leurs actions en faveur des publics** (services éducatifs) en privilégiant des actions pour des publics dits empêchés (Mâcon, musée des Ursulines) et pour les jeunes (documents d'aide à la visite au musée départemental du Compagnonnage de Romaneche Thorins et au musée de la Loire à Cosne-sur-Loire). Ont aussi été soutenus dans le domaine de l'action culturelle et éducative, le Museum et le musée de la Vie bourguignonne à Dijon, le musée Denon, le musée Romain Rolland de Clamecy et le musée Buffon de Montbard dans le cadre de la préfiguration du service des publics du futur musée.

De manière originale, a été soutenue l'action structurante et pluriannuelle du Museobus géré par la conservation départementale des musées de la Nièvre.

En 2008, le FRAM, a permis, **l'acquisition de collections** destinées à compléter celles des musées de France.

Une douzaine de musées ont pu s'enrichir de pièces significatives qu'ils n'auraient pu acquérir sans cette aide ; trois départements du territoire régional ont été concernés par ces aides, soit, pour la Côte-d'Or, les trois musées de Dijon, celui de Montbard et de Semur-en-Auxois ; pour la Nièvre, le musée de Saint-Amand-en-Puisaye et le musée de Cosne-sur-Loire et pour la Saône-et-Loire, les musées Niépce et Denon de Chalon-sur-Saône, le musée Rolin d'Autun et le musée départemental de préhistoire de Solutré. Ont été acquis des objets d'art, des peintures, des appareils photographiques et de l'art contemporain en fonction des dominantes de ces musées.

En 2008, la Drac a poursuivi son aide pluriannuelle pour la restructuration du **Musée des beaux-arts de Dijon** dans le palais des ducs et des états (classé MH) en engageant la somme pluriannuelle programmée pour l'ensemble des tranches de travaux : les travaux de type Monument Historique, ont démarré par la restauration de **l'aile Bellegarde**, qui a fait l'objet d'un lancement officiel des travaux ; pour ce qui concerne le réaménagement du musée hors espaces classés et muséographie, les études se sont poursuivies jusqu'à la phase PRO (projet) et DCE (dossier de consultation des entreprises).

Les travaux d'aménagement du futur musée de **Châtillon** (qui abrite le célèbre vase de Vix) dans l'ancienne abbaye Notre Dame, portés par la Communauté de communes du pays châtillonnais, se sont poursuivis en 2008 ; les collections ont été transférées dans leurs nouvelles réserves à la fin de l'année.

De même, les travaux du **musée municipal de Nevers**, musée Frédéric Blandin consacré à la céramique et au verre, se sont poursuivis en 2008 et les études MH et de programmation muséographique ont été terminées et validées par l'État pour le futur musée de Romenay qui trouvera place dans une ancienne ferme traditionnelle de la Bresse (classée MH) située au coeur du village.

B. L'ACTION EN FAVEUR DE LA TRANSMISSION DES SAVOIRS

1) L' action de l'État en faveur de l'éducation artistique

Cette dimension se traduit principalement par des interventions dans le cadre de l'enseignement spécialisé (spectacle vivant et arts plastiques) et de l'insertion professionnelle, de l'éducation artistique et culturelle, de l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne l'éducation artistique et culturelle (EAC), la DRAC a pour objectif de faire qu'un nombre croissant de jeunes soit confronté aux œuvres et à leurs langages spécifiques.

Depuis décembre 2007, une étroite collaboration entre les services du rectorat et de la DRAC ont favorisé une réflexion commune sur la mise en œuvre des enjeux de l'éducation artistique et culturelle, priorité gouvernementale.

La stratégie «d'éducation artistique et culturelle territorialisée» menée depuis plus de 3 ans répond aux objectifs fixés dans la circulaire relative au plan d'action pour l'éducation artistique et culturelle du 29 avril 2008 : «construire des volets culturels dans les projets d'écoles et d'établissements avec les ressources culturelles de proximité, favoriser la rencontre avec l'œuvre d'art et l'artiste en touchant le plus grand nombre d'élèves, sensibiliser et former les enseignants à l'EAC, inscrire l'histoire des arts dans les programmes scolaires».

Certes, une convention globale prévue par la circulaire associant les services de l'État et les collectivités territoriales n'a pu être signée en 2008, néanmoins l'outil CLEA prôné sur les territoires ruraux favorise «une contractualisation sur mesure» entre état et collectivités, répond aux attentes de cette circulaire en permettant de mener une politique culturelle ambitieuse et partagée en direction des enfants et des jeunes: le contrat local d'éducation artistique, à l'échelle du pays châillonnais en est un bel exemple, signé en octobre 2008 par le Recteur, le DRAC, le DRAF, le président du pays et l' élu de la commune d'appui du pays.

Cette collaboration entre le Rectorat et la DRAC ont permis de fixer des priorités :

- mobilisation des institutions culturelles et de certaines équipes artistiques,
- mise à disposition d'un enseignant par le rectorat sur le pays d'art et d'histoire de l'Auxois-Morvan-Côte d'Orien pour aider à la co-construction d'un CLEA à l'échelle du pays Auxois-Morvan-Côte d'Orien,
- volonté partagée pour soutenir le travail fourni par les quatre pôles régionaux d'éducation artistique et culturelle (ex PNR) que sont Bibracte, centre européen d'archéologie, le théâtre Dijon-Bourgogne, centre dramatique, le musée de la photographie Nicephore Niépce et l'association régionale Musique et danse Bourgogne et poursuivre la dynamique,
- conception avec l'appui des services des collectivités territoriales d'un plan régional de formation continue pour l'année scolaire 2008-2009.

La DRAC a poursuivi son travail d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les territoires ruraux pour la construction de 4 futurs CLEA (avec subvention DRAC appelant au FEADER).

Elle soutient aussi des projets fédérateurs tels que «théâtre au collège» en Côte d' Or, la Charte du patrimoine dans l'Yonne en aidant les musées de France et les 2 VPAH de Joigny et d'Auxerre. Elle accompagne au côté des collectivités les opérations «école, collège et lycéens au cinéma»: soit 5500 lycéens et 19 000 collégiens.

En milieu urbain et en zones défavorisées, elle privilégie les résidences comme celle de la plasticienne-vidéaste Anna-Maria Gomes au collège Jean Moulin de Montceau-les-Mines

2) L'action de l'État en faveur du livre et de la lecture publique

les bibliothèques

En 2008, l'État a aidé les constructions et aménagements mobilier et informatique de bibliothèques à hauteur de 3 353 975 € en Bourgogne. Cette aide a concerné 23 communes et communautés de communes pour 15 projets de constructions et 8 opérations d'informatisation ou de réinformatisation.

L'enveloppe initiale du concours particulier «bibliothèques» a été exceptionnellement abondée en fin d'année par des crédits non dépensés dans d'autres régions. Cette augmentation dont ont bénéficié trois régions au premier rang desquelles la Bourgogne a permis de solder les subventions des dossiers les plus importants (médiathèques de Mâcon, Montceau-les-Mines, Cosne-Cours-sur-Loire) qui pesaient très lourdement sur la programmation).

le centre régional du livre de bourgogne

La DRAC Bourgogne a confirmé son soutien au CRL Bourgogne à parité avec le Conseil régional de Bourgogne, pour l'accomplissement de sa mission de centre de ressource pour tous les acteurs de la chaîne du livre en Bourgogne. Conformément au projet d'établissement adopté en 2007, le CRL Bourgogne a mis plus particulièrement l'accent sur le soutien aux éditeurs et librairies de Bourgogne en 2008.

les manifestations autour du livre

En 2008, la DRAC Bourgogne a aidé plusieurs manifestations et en particulier, la 10ème édition du «Festival des Contes Givrés» seule manifestation autour du livre à concerner les quatre départements (57 représentations au total). Des aides ont également été attribuées à des manifestations d'impact départemental comme le festival «Temps de parole» en Côte d'Or, les «Rencontres jeunes dans la Nièvre», les «Voyages lecture» en Saône-et-Loire.

l'action des établissements publics nationaux

On peut compléter l'action de l'État en évoquant les interventions de la bibliothèque nationale de France (soutien de 30 000 € au CRL Bourgogne en tant que pôle associé ; prise en charge de 50 % du coût des opérations de rétroconversions rétrospectives de fonds ancien en Bourgogne) et celles du centre national du livre (bourses d'auteurs, aides aux bibliothèques, aux libraires, aux éditeurs pour un total de près de 280 000 € en 2008).

C. L'ACTION DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE LA CRÉATION

1) L'action de l'État en faveur du spectacle vivant

L'année 2008 a été marquée par le travail mené en partenariat avec le CEFEDM de Bourgogne sur la création d'un futur pôle d'enseignement supérieur de la musique. L'élaboration du projet devrait aboutir à son habilitation par la commission nationale en mars 2009, la première promotion pouvant être recrutée dès la rentrée 2009. De même, les discussions se sont poursuivies avec le conservatoire régional de Chalon-sur-Saône pour la mise en place d'un département «danse» au sein du CEFEDM.

Dans le domaine musical, 2008 a vu l'ouverture de la maison du Patrimoine Oral d'Anost, nouveau centre de ressources régional pour les musiques traditionnelles. Ce projet fait l'objet d'une aide dans le

cadre du programme de sauvegarde et de valorisation du patrimoine des musiques et danses traditionnelles de Bourgogne. De même, des actions ont été engagées pour la création d'un fond sonore et audiovisuel par collectage, numérisation puis mise en ligne.

Dans le domaine des musiques actuelles, la DRAC a accompagné la préfiguration de la future scène de musiques actuelles d'Auxerre, confortant ainsi le réseau régional des musiques actuelles. De même, le jazz-club de Chalon sur Saône, l'Arrosoir, a fait l'objet d'une attention particulière de la part de la DRAC.

Pour ce qui concerne les équipes artistiques, la DRAC a poursuivi le soutien engagé au cours des années passées, en s'appuyant notamment sur les avis des commissions d'experts nommées dans le cadre des dispositifs nationaux.

Dans le domaine chorégraphique, la DRAC a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de maillage territorial de la danse en poursuivant son soutien à la compagnie Le Grand Jeté, en résidence au sein de l'Arc – Scène Nationale du Creusot. De même pour la compagnie Les Alentours rêveurs de Serge Ambert à l'Abbaye de Corbigny, compagnie qui bénéficie du soutien de la DRAC au titre de l'aide à la compagnie. Dans le même esprit, la DRAC a travaillé à l'implantation de la compagnie de Joëlle Bouvier à la ferme du Grand Béon (à Soucy dans l'Yonne) qui devrait débiter en 2009, ce lieu ayant vocation à devenir un véritable lieu de fabrication dédié à la danse.

En 2008, la DRAC a également suivi le recrutement d'un nouveau directeur pour Art Danse Bourgogne qui est passé d'un festival de danse contemporaine à un centre de développement chorégraphique (CDC) avec, notamment, le début de la résidence de la Compagnie Delentredeux de Daniel Dobbels.

2008 a vu la signature d'une convention triennale État / Région / Musique Danse Bourgogne en confortant ses missions et en les redéfinissant par rapport aux publics concernés par l'association (formation continue des professeurs de musique et de danse des conservatoires et écoles de musique, mise en place d'un PREAC en direction des professeurs de musique de l'éducation nationale, formation à l'encadrement professionnel de la pratique amateur de la musique par le biais des chorales et des harmonies). En collaboration avec Musique Danse Bourgogne, la DRAC a mis en application le dispositif national de tutorat de la pratique amateur de la danse avec la mise à disposition d'un chorégraphe professionnel auprès de groupes amateurs dans une dynamique de transmission du répertoire chorégraphique (3 projets à Beaune, Nevers, Le Creusot).

2) L'action de l'État en faveur des arts plastiques

La Bourgogne bénéficie de la présence sur son territoire d'un ensemble cohérent et structurant d'institutions art contemporain dont les missions régionales (FRAC Bourgogne) ou départementales (centre d'art de l'Yonne, centre d'art du Parc Saint Léger à Pougues) ont permis un rééquilibrage face à la densité de structures à Dijon (le consortium, FRAC, association Interface, école nationale supérieure d'art) et la forte présence d'artistes installés en Côte d'Or.

Outre les expositions monographiques que le FRAC Bourgogne mène dans ses murs à Dijon, des partenariats sont mis en œuvre sur l'ensemble de la région associant présentations d'œuvres et actions de sensibilisation en direction des publics (Talant, Beaune, Solutré, Chalon...). La politique éditoriale du FRAC Bourgogne (12 publications en 2008) et le lancement en 2008 de la revue Pause en font un des lieux clés de recherche et de diffusion en France dans le domaine de la création contemporaine.

La programmation arts plastiques «dans les murs» du centre d'art contemporain Le consortium a été consacrée en 2008 par l'attribution à un des artistes exposés, Marc Leckey, du prestigieux prix Turner.

Par ailleurs, le début des travaux d'extension des bâtiments du consortium sur le site de l'usine à Dijon, sur un projet architectural de Shigeru Ban doteront à l'horizon 2010 la ville et la Région d'un équipement culturel à rayonnement national et international.

En matière de diffusion et d'aménagement du territoire, le centre d'art contemporain du Parc Saint Léger, installé à Pougues les Eaux se caractérise par un accueil d'artistes en résidence tout au long de l'année, des expositions dans et hors les murs et de nombreuses actions en direction de publics diversifiés (culture à l'hôpital, projets avec des associations sociales à Nevers, présence en milieu scolaire) Outre la programmation de trois expositions annuelles, de petites formes sont mises en place tout au long de l'année permettant une grande ouverture pluridisciplinaire.

Le centre d'art de l'Yonne organise chaque année son exposition principale au château de Tanlay, dans la période estivale. En 2008, le centre d'art a présenté une rétrospective de Jean-Pierre Pincemin.

Les écoles d'art : La nomination d'un nouveau directeur à la tête de l'ENSA Dijon a permis en 2008 de pérenniser et de développer de nombreuses actions en collaboration avec des lieux de diffusion en Région (la Porcherie à Venarey les Laumes, la Galerie Interface et l' Athéneum à Dijon, le centre d'art de Pougues les Eaux..).

L'école municipale d'art de Chalon a obtenu en 2006 une habilitation pour l'école de Chalon à délivrer le diplôme national d'art plastique (D.N.A.P.) option Art. En juin 2008, l'école de Chalon a délivré sa deuxième session de DNAP en attribuant 12 diplômes témoignant de la qualité de l'établissement.

Commandes Publiques- Art Public

Abbaye de Corbigny : Une commande publique a été passée en 2007 à l'artiste Américain Lawrence Weiner pour l'abbaye, lieu de résidence de compagnies de danse et de théâtre. La municipalité a souhaité l'intervention d'un artiste contemporain afin de signaler la présence de la création actuelle dans un monument classé Monument Historique. Le projet en cours de réalisation sera inauguré le 16 mai 2009 accompagné d'une campagne de communication au niveau national et international.

Centre d'art de Pougues les Eaux : une commande autour de la signalétique et de l'identité visuelle du centre d'art a été lancée en 2007. La charte graphique élaborée par Fanette Mellier, jeune graphiste retenue, a été initiée en 2008 et la mise en place d'éléments de signalétique extérieure se concrétisera courant 2009.